

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU MERCREDI 4 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 4 octobre à 18 heures 05, les membres composant le Conseil de territoire du Grand Paris Seine Ouest, convoqués individuellement et par écrit le jeudi 28 septembre 2023, se sont réunis dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Boulogne-Billancourt sous la présidence de Pierre-Christophe BAGUET, Maire de Boulogne-Billancourt, Président de l'établissement public territorial.

M. le Président.- Mesdames et messieurs, je vous propose de commencer notre séance.

APPEL NOMINAL

M. le Président.- Je vais procéder à l'appel nominal.

(Il est procédé à l'appel nominal.)

ETAIENT PRESENTS :

MME ANDRE-PINARD, M. AUCLAIR, M. BAGUET, MME BARODY-WEISS, M. BAVIERE, M. BES, MME BOMPAIRE, MME BONNIER, MME CAHEN (à partir du point 7), M. COMTE, MME CORNET-RICQUEBOURG, MME DE BEAUVAL, M. DE BUSSY, M. DE CARRERE, M. DE JERPHANION, M. DE LA MARQUE, MME DE PAMPELONNE (à partir du point 3), MME DEFRANOUX, M. DE LA RONCIERE, MME DE MARCILLAC, M. DENIZIOT, M. DUBOIS, MME FOUASSIER, M. GAUDUCHEAU, M. GILLE, MME GODIN, M. GUILLET, MME HOVNANIAN, M. HUBERT, M. KNUSMANN, MME LAKE-LOPEZ, M. LARGHERO, M. LARHER, MME LAVARDE, M. LEJEUNE, MME LETOURNEL, MME LUCCHINI, M. MARAVAL, MME MARTIN, M. MATHIOUDAKIS, M. MAUVARIN, MME MILLAN, MME ROUZIC-RIBES, M. SANTINI, MME SEMPE, MME SHAN, M. SIOUFFI, MME SZABO, MME TILLY, MME VAN WENT, M. VATZIAS, MME VEILLET, MME VERGNON (jusqu'au point 26), M. VERTANESSIAN, MME VESSIERE, MME VLAVIANOS

ETAIENT REPRESENTES :

MME BELLARD par M. DE BUSSY, MME CAHEN par M. GAUDUCHEAU (jusqu'au point 6), M. DAOULAS par MME BONNIER, M. GALEY par M. DENIZIOT, MME GENDARME par MME CORNET-RICQUEBOURG, M. GRANDCLEMENT par MME VESSIERE, M. GUILCHER par M. KNUSMANN, M. LEFEVRE par MME LETOURNEL, M. LESCOEUR par M. LEJEUNE, M.

LOUAP par MME GODIN, M. MARQUEZ par M. BAVIERE, M. MARSEILLE par M. LARGHERO, M. RIGONI par MME MILLAN, MME RINAUDO par M. LARHER, MME VERGNON par M. DE CARRERE (à partir du point 27), MME VETILLART par MME ROUZIC-RIBES

ETAIENT EXCUSES :

M. CLEMENT, MME DE PAMPELONNE (jusqu'au point 2), M. GIAFFERI, M. MOSSE

M. le Président.- Nous pouvons féliciter Mme Lavarde pour sa réélection au Sénat et M. Marseille aussi pour son élection de sénateur. Il n'est pas présent ce soir mais nous pouvons les applaudir.

(Applaudissements)

Monsieur Mauvarin, vous nous avez envoyé un courriel, ou M. Lejeune, pour changer de commission, il n'y a pas de problème, poste pour poste, vous pouvez permuter. J'ai simplement dit à M. Marette que nous devons l'officialiser au prochain Conseil territorial, qui se tiendra le 13 décembre donc nous opérerons la permutation à ce moment-là. Il faudra le mettre à l'ordre du jour, Monsieur Marette, sinon il n'y a pas de difficulté.

Mes chers collègues, le quorum est largement atteint.

Dans les nouvelles paroissiales, si je puis dire, nous devons aussi féliciter notre collègue Virginie Lanlo, qui est première adjointe à Meudon et qui, du fait de la nomination au gouvernement de Prisca Thevenot, se retrouve député.

Nous sommes bien entourés maintenant à GPSO, donc j'espère que tous nos parlementaires, aussi nombreux, vont être efficaces pour la défense de nos intérêts communaux et territoriaux. Nous comptons sur eux parce qu'il y a des perspectives sur la loi de finances qui s'annoncent et qui ne sont pas terribles, terribles.

Je ne sais pas si vous avez vu, mes chers collègues, pour les budgets 2024, cela ne sera pas aisé, donc je crois qu'il y a encore des gens qui sont hors sol, dirons-nous, et qui ne se rendent pas compte de la réalité quotidienne dans nos collectivités. Maintenant que nous avons trois élus, deux au Sénat et une à l'Assemblée nationale, nous allons pouvoir les solliciter et ils vont bombarder le gouvernement de questions écrites. Nous comptons sur vous, les parlementaires !

NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le Président.- Nous devons désigner un secrétaire de séance. C'est au tour d'un élu d'Issy-les-Moulineaux. Nous n'allons pas demander à M. Santini. Qui veut y aller ? Un secrétaire de séance ? Ce n'est pas très compliqué, donc c'est Madame Millan.

Mme Caroline Millan est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE DU 28 JUIN 2023

M. le Président.- Nous devons maintenant approuver le procès-verbal de la séance du Conseil de territoire du 28 juin 2023.

Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU DE TERRITOIRE AU COURS DE SA SÉANCE DU 6 JUILLET 2023

APPROBATION DU COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR LE BUREAU DE TERRITOIRE AU COURS DE SA SÉANCE DU 6 JUILLET 2023

M. le Président.- Compte rendu des travaux et des délibérations du Bureau. Approbation du compte rendu de la séance du 6 juillet 2023. Nous n'avons eu le temps de faire le compte rendu du Bureau de septembre.

Y a-t-il des questions ? Non.

Adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DES DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LE CONSEIL DE TERRITOIRE DU 10 JUILLET 2020 AU PRÉSIDENT

M. le Président.- Compte rendu des décisions conformément au pouvoir que vous m'avez accordé le 10 juillet 2020.

Des questions ? Non.

Adopté à l'unanimité.

I – ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET PATRIMOINE – M. BAGUET/M. LARGHERO

1. DÉSIGNATION DANS LES COMMISSIONS ET ORGANISMES EXTÉRIEURS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

M. le Président.- Nous passons à l'ordre du jour. La première délibération est relative au remplacement de M. Fortin par M. Hubert, poste pour poste.

Il est proposé qu'il siège à la Commission développement durable, collecte et traitement des déchets, développement économique et emploi. Il est également proposé qu'il siège à la place de M. Fortin à la Commission espace public, voirie, parcs et jardins.

Nous lui proposons également de siéger à la Commission du règlement intérieur, ainsi qu'à la CLEcT. Il était partout, M. Fortin !

Nous lui proposons de siéger au Sedif et à Hydreaulys en tant que représentant suppléant, le choix du Conseil pouvant porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une autre commune.

M. de la Roncière.- Cela restera M. Fortin.

M. le Président.- D'accord. Effectivement, on peut se faire présenter dans les grands syndicats techniques par des conseillers municipaux

Pour le collège de Sèvres, M. Hubert remplace M. Fortin.

GPSO a des représentants dans les collèges ?

M. de la Roncière.- Oui.

M. le Président.- Je n'avais pas réalisé, je croyais que c'étaient les communes et le Département.

M. de la Roncière.- On aime bien complexifier.

M. le Président.- D'accord, on ajoute quelqu'un en plus. Bientôt, il n'y aura plus les Villes.

Après, nous proposons également de remplacer M. Fortin par M. Hubert à la CCES, Commission consultative et de suivi du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, et à la Commission locale du site patrimonial remarquable de Marnes-la-Coquette.

Vous êtes d'accord, Monsieur Hubert, pour prendre tout cela ?

M. Hubert.- Oui.

M. le Président.- Très bien, nous comptons sur votre présence. Oui, Madame Vessière, vous voulez intervenir ? Allez-y.

Mme Vessière.- Ce n'est qu'un détail, à la fin, on voit bien ce que M. Fortin garde, mais ce n'est qu'un détail.

M. le Président.- Par ailleurs, M. Giafferi démissionne de son mandat d'administrateur de Seine Ouest Entreprise et Emploi et il serait remplacé par qui ?

Réponse groupée.- Monsieur Hubert !

M. le Président.- Il y en a qui suivent tout de même. Bravo.

M. de la Roncière.- Jean-Pierre Fortin restera suppléant pour les deux syndicats, Sedif et Hydreaulys.

M. le Président.- Vous verrez, je ne sais pas si l'Administration suit. Sommes-nous d'accord ? Voulez-vous un vote à bulletin secret ? Non, je fais les questions-réponses.

Je mets aux voix toutes ces désignations pour M. Hubert.

(Il est procédé au vote.)

M. le Président.- Bravo Monsieur Hubert.

Adopté à l'unanimité (5 abstentions : Mme Shan ainsi que MM. Dubois, Lejeune, Mauvarin et Lescoeur par pouvoir).

2. SUITES DONNÉES AU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES ARRÊTÉES PAR LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES D'ÎLE-DE-FRANCE SUR LA GESTION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST POUR LES EXERCICES 2020 ET SUIVANTS

M. le Président. - Deuxième sujet, sur les suites données au rapport d'observations définitives arrêtées par la chambre régionale des comptes. Je vous rappelle que nous avons eu un contrôle pour l'exercice 2020 et suivants, contrôle qui a été globalement positif. Maintenant, la loi nous oblige, un an après la présentation dans l'assemblée délibérante, à faire une présentation du suivi.

En termes de suivi, premier point, nous allons essayer de continuer ainsi puisque c'était une observation positive de la chambre régionale des comptes sur la situation financière maîtrisée de GPSO, qui est confirmée par les bons résultats de 2022 que nous avons approuvés dans le cadre du compte administratif. Nous allons envoyer toutes ces informations à la chambre régionale des comptes.

Deuxièmement, la nécessité d'une clarification urgente du Schéma institutionnel et financier métropolitain. Ils sont gentils à la chambre régionale des comptes, mais peut-être qu'il y aura encore des modifications dans la loi de finances. Nous ne sommes pas vraiment consultés sur le millefeuille institutionnel, il paraît que cela évoluerait à nouveau. D'ailleurs, nous allons voir ce que les parlementaires vont voter dans la loi de finances, pour l'instant, bien sûr, sur le rapport financier, M. Ollier souhaite conserver la totalité de la CVAE et puis la totalité de la CFE à l'exception du delta qui serait réparti à deux tiers pour lui, un tiers pour nous. Nous espérons que ce sera modifié.

J'ai vu un article très intéressant dans *La Tribune*, je l'ai fait passer aux maires, on pourra vous le transmettre. Il s'agit d'un petit résumé de l'évolution du Schéma institutionnel en Île-de-France depuis 2014, depuis la loi Maptam, c'est très intéressant. Je ne sais pas si vous avez eu le temps de le lire, mes chers collègues, mais c'est un bon résumé de la situation. Nous allons vous le communiquer.

Nous sommes toujours au même point c'est-à-dire au milieu du gué, en train de nous noyer tranquillement, comme tout le monde d'ailleurs puisque tout le monde est victime de ce millefeuille institutionnel. Nous allons répondre à la chambre régionale des comptes que nous attendons les décisions de l'oracle, comme dit souvent André Santini.

La chambre des comptes a adressé par ailleurs quatre recommandations à l'établissement qui ont fait pour certaines l'objet d'actions sur l'année écoulée :

- La première était de garantir l'autorité fonctionnelle du président de GPSO sur les agents mis à disposition effectivement par les communes. Cela concerne notamment les ASVP d'Issy-les-Moulineaux et les ASVP de Boulogne-Billancourt, qui sont sur un double statut, commune/territoire parce que leur temps d'activité au service de GPSO n'est pas suffisant. Ils ont donc un temps d'activité dans les communes notamment pour les points école. Cela doit être pareil ailleurs que pour Boulogne- Billancourt, donc

nous allons trouver une réponse juridique à cette situation, mais cela ne va rien changer dans le quotidien de ces agents ;

- Ensuite, nous devons réduire l'excédent du service en limitant le taux de la taxe d'enlèvement des déchets ménagers. Nous allons pouvoir répondre à la chambre que nous avons gagné au Conseil d'État, et qu'effectivement, l'affaire est réglée.
- Par ailleurs, il fallait également redéfinir les critères précis d'intérêt territorial pour les équipements sportifs et culturels en lien avec le projet de territoire. Nous allons leur répondre que nous continuons à développer les activités notamment sur notre équipement sportif territorial de Marcel Bec.
- Et enfin, on devait s'accorder avec les communes actionnaires de la SEM SOHP sur la montée en capital de l'établissement public GPSO. Là, nous allons voir comment gérer. Beaucoup d'évolutions ont lieu, et la fédération des SEM et des SPL devait effectivement revoir cela. Nous allons leur répondre que nous sommes dans l'attente des réflexions de cette fédération nationale.

Voilà les quatre points, j'ai essayé de vous faire un rapport. Monsieur Marette me confirme qu'il faut voter là-dessus sur le rapport que je viens de vous faire. Nous allons transmettre la délibération à la chambre régionale des comptes.

Y a-t-il des questions ? Pas de question, donc je mets aux voix ce compte rendu oral.

(Il est procédé au vote.)

M. le Président. - Merci.

Adopté à l'unanimité.

3. DÉSFFECTATION PARTIELLE DE LA VOIRIE D'INTÉRÊT TERRITORIAL DE VOLUMES APPARTENANT À LA COMMUNE DE VANVES, RUE SADI-CARNOT À VANVES

M. le Président. - J'en ai terminé, maintenant ce sont les points présentés par M. Larghero. Le premier, la délibération n° 3 concerne la désaffectation de voirie.

M. Larghero. - Monsieur le Président, il s'agit de la désaffectation partielle d'une voirie d'intérêt territorial d'un volume appartenant à la commune de Vanves, rue Sadi-Carnot. Je rappelle que cette délibération est sans impact sur la rue en question puisqu'elle restera ouverte à la circulation, ni sur les finances de GPSO.

Nous devons apporter un point de précision qui ne figure pas dans la délibération puisque nous avons reçu le 2 octobre dernier, soit après la convocation du Conseil du territoire que vous avez reçue, un courriel de la société MCF Mozaic, transmis aussitôt à GPSO. MCF Mozaic a envoyé un nouveau projet d'état descriptif en division en volume modificatif précisant que, sans changer la consistance de l'ajustement opéré, le volume à désaffecter porte le n° 7 sur les nouveaux plans établis par le cabinet Tartacede-Bollaert, géomètre expert en date du 28 septembre 2023.

Il convient de proposer cette précision en séance à ajouter à la délibération en amont de la mise aux voix, ce que je fais devant vous en m'excusant d'être aussi technique mais ce qui

permettra, Monsieur le Président, d'adopter une délibération conforme et, je pense, de ne plus revenir ensuite sur ce sujet puisque nous avons déjà eu à délibérer précédemment, ici même.

Il vous est donc proposé de constater la désaffectation de la voirie d'intérêt territorial du volume 7 à provenir de la division du volume 5 de l'ensemble immobilier, situé 2 à 6 rue Auguste-Comte à Vanves, décrit et délimité sous teinte verte au plan du projet d'état descriptif de division en volume modificatif dressé par le cabinet le cabinet Tartacede-Bollaert, géomètre expert en date, non plus du 2 mai mais du 28 septembre 2023, et donc de prononcer la restitution dudit à la commune de Vanves, qui en est le propriétaire.

Sous ces modalités et modifications de dernière minute dont je vous prie de bien vous vouloir m'excuser, je vous propose d'en délibérer ainsi, Monsieur le Président.

M. le Président.- Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas, je mets aux voix

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

5. ADHÉSION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST À L'ACCORD-CADRE ACQUISITION, LOCATION, INSTALLATION, MISE EN SERVICE, ET MAINTENANCE DE SOLUTIONS D'IMPRESSION, DE NUMÉRISATION, DE GESTION DOCUMENTAIRE ET DE GESTION DES COURRIERS ET PRESTATIONS ASSOCIÉES, PROPOSÉ PAR LE RESAH

M. le Président.- La délibération suivante, M. Larghero.

M. Larghero.- Il s'agit de notre adhésion au groupement d'intérêt public Resah, adhésion à laquelle nous avons déjà procédé et qui s'est avérée significativement intéressante pour GPSO puisque celle-ci nous a permis de bénéficier de tarifs dans le domaine des télécommunications qui ont d'ores et déjà entraîné une économie de 60 % des dépenses de GPSO par rapport à nos précédents marchés.

Le coût de l'adhésion à cette offre complémentaire est de 1 250 euros, et ceci nous donnera accès à d'autres typologies de prestations et de biens. Voilà Monsieur le Président.

M. le Président.- Nous allons voter la n° 5 et nous allons revenir à la n° 4 que nous avons oubliée.

Sur la délibération n° 5, y a-t-il des questions ? Non. Il n'y a pas de question donc je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

4. SERVITUDES D'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS ET DE PASSAGE POUR LES BESOINS DE L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION D'UN DISPOSITIF DE COLLECTE PNEUMATIQUE DES DÉCHETS, DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE PAR LA SOCIÉTÉ KEÏKO 2021 SUR LE TERRAIN SIS 2-2BIS RUE ROUGET-DE-LISLE ET 127-129 QUAI DU PRÉSIDENT ROOSEVELT, À ISSY-LES-MOULINEAUX

M. le Président.- Merci. Nous revenons à la délibération n° 4, c'est la construction d'un immeuble par Keïko.

M. Larghero.- Non, c'est la servitude d'installation d'équipement et de passage pour les besoins de l'entretien...

M. le Président.- À Issy-les-Moulineaux.

M. Larghero.- ...de ce très bel immeuble qui est livré désormais, me semble-t-il, à Issy-les-Moulineaux.

Pour les besoins de l'exploitation des installations propres au dispositif de collecte pneumatique des déchets dont cet immeuble sera pourvu, GPSO, qui en assumera la gestion au titre de sa compétence statutaire en matière de déchets ménagers, et le propriétaire du fonds servant, ont donc convenu de régulariser une servitude d'installation de ces équipements ainsi qu'une servitude de passage, permettant d'accéder au local.

Voilà Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

M. Lejeune.- Mes chers collègues, c'est plus une demande sur le système de collecte pneumatique qui s'avère être une lourde charge financière pour GPSO. Initialement adopté dans nos nombreuses villes, nombre d'entre elles ont abandonné ce système pour des raisons financières et techniques, les entreprises spécialisées dans ces technologies se font désormais rares, ce qui accentue le problème. Dans le cadre de cette délibération, je souhaitais vous solliciter pour savoir s'il y avait un autre système, une alternative à ce système pneumatique pour réduire le coût. Je vous remercie.

M. le Président.- C'est un sujet complexe. Nous allons vous faire passer une réponse parce que ce n'est pas évident du tout. À mon avis, tout cela est inscrit dans le PLU d'origine de la Ville d'Issy-les-Moulineaux.

M. Santini.- C'est surtout la proximité de l'usine d'incinération. C'est une excellente idée d'avoir une usine à 200 mètres.

Ne soyons pas ridicules, le système de collecte pneumatique fonctionne et quand l'usine est à 300 mètres, cela fonctionne facilement.

M. le Président.- Vous avez eu votre réponse. Je mets aux voix cette délibération.

(Il est procédé au vote.)

M. le Président.- Merci Monsieur Larghero.

Adopté à l'unanimité (5 abstentions : Mme Shan ainsi que MM. Dubois, Lejeune, Mauvarin et Lescoeur par pouvoir).

II – AMÉNAGEMENT – M. GUILLET

6. APPROBATION DU BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE À L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT CŒUR DE SÈVRES

M. le Président.- Nous passons à l'aménagement, Monsieur Guillet.

M. Guillet.- Monsieur le Président, mes chers collègues, merci.

Le premier point, c'est l'approbation du bilan de la concertation préalable à l'opération de l'aménagement du Cœur de Sèvres, je dis bien le bilan de la concertation préalable, nous n'en sommes pas encore à l'opération elle-même. Le traité de concession doit être signé ultérieurement, après que nous ayons voté, je l'espère, le bilan de cette concertation préalable, qui s'est particulièrement bien déroulée.

Il est vrai que le problème de Cœur de Sèvres est un problème qui agite les Sévriens depuis de nombreuses années, et donc l'aménagement du Cœur de Sèvres est un sujet qui les a mobilisés : une réunion publique s'est tenue le 12 septembre au SEL avec 130 participants, ce qui est bien ; 199 contributions ont été enregistrées sur le registre numérique et papier ; 40 personnes ont été interrogées dans le cadre de l'enquête audiovisuelle.

Bref, une concertation qui s'est, globalement, très bien déroulée avec un bilan qualitatif qui est le suivant : constat d'un quartier actuellement vétuste et trop minéral, tout le monde est d'accord là-dessus, c'est vraiment un consensus ; le besoin de requalification du Cœur de Sèvres est une évidence pour tout le monde, les objectifs pour un Cœur de Sèvres plus vert, plus convivial et plus apaisé sont partagés par tous, je dirai que c'est relativement logique.

Il reste un sujet concernant le devenir du pont du 8-mai-1945 qui relie la rive droite à la rive gauche en quelque sorte. Cela suscite quelques inquiétudes exprimées lors de la concertation, qu'il faudra étudier dans l'avenir pour apporter les réponses nécessaires.

Mais dans l'ensemble, je crois, que cette concertation a été bien menée, et a bien abouti et même si les études de maîtrise d'œuvre à venir devront préciser le projet et répondre aux quelques inquiétudes et attentes exprimées, nous pouvons approuver sans aucun problème le bilan de la concertation du Cœur de Sèvres aujourd'hui.

M. le Président. - Y a-t-il des demandes de parole ?

M. Dubois. - Monsieur Le Président, mes chers collègues, nous sommes surpris par un bilan qui ne reflète que faiblement ce qui était remonté. En effet, beaucoup de personnes se sont déplacées à la réunion publique et ont exprimé différentes critiques sur le coût, sur la suppression du pont du 8-mai-1945, et sur la concentration des moyens estimés à terme à 50 millions, ceci alors que d'autres endroits de la Ville méritent également d'être rénovés.

Nous sommes également surpris qu'aucune des remarques pour amender le projet n'ait été prise en compte alors que M. le Maire de Sèvres avait indiqué en Conseil municipal prendre en compte nos remarques pour amender le projet. Pour finir, ma question sera la suivante : depuis la reprise par GPSO du dossier, combien d'argent a été dépensé par GPSO sur ce sujet ? Merci.

M. de la Roncière. - Vous faites allusion à une réunion publique, je vous signale qu'il y en a eu deux, mais il faut être Sévrien peut-être pour être au courant.

Lors de la première des réunions du mois de juin, il n'y a eu absolument aucune critique, aucune. Lors de la deuxième, cela s'est focalisé sur un point qui est le pont du 8-mai, donc il faut regarder très tranquillement s'il sera supprimé totalement ou si on le remplace par une passerelle piétonne et cycliste, cela se regarde tranquillement. La réunion publique a eu lieu mi-septembre, le 12 septembre, nous sommes début octobre, excusez-moi de ne pas pouvoir m'engager comme cela, *ex abrupto*, nous sommes sérieux. C'est la seule question qui a été soulevée.

Quant au coût, celui qui vous a été remonté n'est pas le bon, ce sont 44 millions. Il est financé par la Ville de Sèvres à hauteur de 24 millions grâce à une recette exceptionnelle, donc il est provisionné. Ensuite, nous sommes en train de chercher et nous allons trouver des financements et je remercie GPSO qui contribue à hauteur de 5,9 millions €HT sur son PPI pour le projet Cœur de Ville.

On ne peut pas, d'un côté, dire que nous avons des centres-villes totalement bétonnés et minéraux, des centres-villes qui ont été prévus au moment du tout voiture, etc., constater un besoin de changer nos espaces publics pour les adapter au changement climatique en cours, et ne rien faire. Soit on est climatosceptique et on ne fait rien, soit on s'empare solidement du problème, on construit un centre-ville pour les soixante prochaines années et, pour les soixante prochaines années, excusez-moi, 44 millions, ce n'est pas grand-chose.

Il s'agit d'être sérieux face aux défis qui sont devant nous, et donc d'y répondre sérieusement et pas de ripoliner notre centre-ville, je vous remercie.

M. le Président. - Pas d'autres questions donc je mets aux voix la délibération.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à la majorité (5 contre : Mme Shan ainsi que MM. Dubois, Lejeune, Mauvarin et Lescoeur par pouvoir).

7. APPROBATION DU BILAN ACTUALISÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022, ET DU COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ DE LA ZAC CŒUR DE VILLE À ISSY-LES-MOULINEAUX

8. APPROBATION DU BILAN ACTUALISÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022 ET DU COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ DE LA ZAC LÉON BLUM À ISSY-LES-MOULINEAUX

9. APPROBATION DU BILAN ACTUALISÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022, ET DU COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ DE L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DE MEUDON-SUR-SEINE À MEUDON

M. le Président. - Monsieur Guillet, le Cœur de Ville d'Issy-les-Moulineaux cette fois-ci, c'est le bilan prévisionnel.

M. Guillet. - Trois délibérations sont voisines, pas nécessairement géographiquement, mais en tout cas sur le fond, c'est l'approbation des bilans prévisionnels actualisés au 31 décembre 2021, et des comptes rendus d'activité pour des opérations d'aménagement.

Il s'agit de la ZAC Cœur de Ville à Issy-les-Moulineaux, c'est la délibération n° 7, la ZAC Léon Blum à Issy-les-Moulineaux, la délibération n° 8 et l'opération d'aménagement de Meudon-sur-Seine à Meudon.

Dans le premier cas pour la ZAC Cœur de Ville, on va vers la clôture de l'opération, et donc, on est en fin de réalisation. Je dois dire et je le dis devant le maire d'Issy-les-Moulineaux qui m'approuvera, que c'est une très belle réalisation, qui se distingue en particulier par la plantation d'un certain nombre d'arbres de plus de 20 ans, je ne me rappelle plus exactement.

M. le Président. - C'est cher.

M. Guillet. - Oui, c'est cher, c'est vrai, mais l'opération est équilibrée tout de même parce que l'aménageur, en l'occurrence la SPL Seine Ouest Aménagement, que j'ai l'honneur de

présider, a fait participer l'opérateur, il n'y en a qu'un, c'est Altarea. Je dois dire que c'est une réalisation qui a vraiment rencontré l'adhésion des Isséens, et je ne crois pas me tromper en disant cela, Monsieur le Maire d'Issy-les-Moulineaux.

Le deuxième bilan concerne la ZAC Léon Blum, qui a également été concédée à Seine Ouest Aménagement. Elle présente un solde positif de 3 095 098 euros au 31 décembre 2021, sachant que pour Cœur de Ville, je ne l'ai pas indiqué, le solde positif est de 159 420 euros hors taxes seulement, mais enfin il est positif.

La ZAC Léon Blum est en légère réduction par rapport aux chiffres de l'année précédente, cela s'explique par des problèmes d'acquisition, des problèmes de travaux, des problèmes de surcoût sur un certain nombre de travaux qui ont lieu en ce moment. Cela reste un bilan positif, c'est une très grosse opération, il ne faut pas l'oublier, qui intègre la gare du réseau Grand Paris express qui sera situé à cet endroit.

Enfin le dernier point, c'est l'opération d'aménagement de Meudon-sur-Seine qui, elle, est concédée à Seine Ouest Aménagement Habitat et Patrimoine – auparavant c'était la Semads qui a été intégrée à Seine Ouest Aménagement Habitat et Patrimoine –, qui fait apparaître un solde excédentaire à l'heure actuelle, car elle n'est pas encore achevée, de 2 033 133 euros hors taxes.

Voilà Monsieur le Président.

M. le Président. - Merci, y a-t-il des questions sur ces trois des libérations ?.

Mme Vessière. - Une remarque sur celle de la ZAC Léon Blum, remarque qui est également valable pour la délibération n° 50, puisque cela concerne le rapport de Seine Ouest Habitat, à savoir que, page 81, il est question du centre musulman isséen et du CLAVIM. Il faut savoir que les permis de démolir et de construire relatifs au centre musulman et au CLAVIM ont été annulés en décembre 2019 au motif que la Ville a classé voici fort longtemps dans son patrimoine, les serres et la Blanqueterie qui auraient été partiellement démolies, mais surtout masquées par ce projet. À la page 81, on lit bien que la Ville a interjeté l'appel, puis qu'un nouveau programme a été élaboré avec un lauréat choisi le 17 février 2023, mais ce que l'on ne lit pas, c'est que le tribunal administratif de Cergy a rejeté l'appel de la Ville le 25 avril 2023. C'est-à-dire que l'on a un nouveau projet, on a même un lauréat, qu'une indemnité de 200 000 euros a été versée mais, en fait, on n'a pas de permis de construire. Cela aurait peut-être mérité d'être écrit sur le bilan, ne doutons pas que le nouveau classement patrimonial, qui va intervenir dans le futur PLUi, aura probable un impact sur cette affaire.

M. le Président. - Je vais donner la parole à Monsieur KNUSMANN.

M. Knusmann. - Le contentieux auquel Madame Vessière fait référence, est totalement décalé puisqu'une nouvelle procédure a été engagée, de nouveaux permis de construire et de démolir ont été approuvés, n'ont pas fait l'objet de contentieux, donc celui auquel vous faites référence n'est plus d'actualité. Et dans le classement que vous évoquez, bien entendu, le patrimoine qui est actuellement sur place sera préservé tout en permettant la construction du centre musulman.

M. le Président. - Madame Vessière, la délibération propose juste d'approuver le bilan au 31 décembre 2022. Je vous ai laissé terminer, M. Knusmann vous a répondu mais les

événements auxquels vous faites référence remontent visiblement en avril 2023 donc ce n'est pas dans ce bilan-là.

Mme Vessière.- Sur ce bilan, une partie fait état de 2023, raison pour laquelle je suis intervenue.

M. le Président.- Alors Monsieur Marette, il faut s'arrêter au bilan au 31 décembre 2022 et après éventuellement, si on veut parler des sujets plus d'actualité s'il y a un décalage, il faut effectivement éditer un document à part.

Je mets aux voix la délibération n° 7.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité (5 abstentions : Mme Shan ainsi que MM. Dubois, Lejeune, Mauvarin et Lescoeur par pouvoir).

M. le Président.- Je mets aux voix la délibération n° 8.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité (7 abstentions : Mmes Shan et Vessière ainsi que MM. Dubois, Lejeune, Mauvarin, Lescoeur par pouvoir et Grandclément par pouvoir).

M. le Président.- Je mets aux voix la délibération n° 9. Même vote, j'imagine ?

(Il est procédé au vote.)

Meudon, vous votez pour ?

Mme SHAN.- Meudon, oui. Vous savez, c'est la sanction Isséenne et le fait que nous nous abstenons pour Issy-les-Moulineaux.

M. le Président.- Oui, c'est vrai qu'à Issy-les-Moulineaux... d'accord. Donc unanimité sur la délibération n° 9, pour Meudon.

Adopté à l'unanimité.

III – URBANISME – M. GUILLET

10. APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE MARNES-LA-COQUETTE

M. le Président.- Nous restons toujours avec Monsieur Guillet mais cette fois-ci, sur l'urbanisme, le PLU de la commune de Marnes-la-Coquette.

M. Guillet.- C'est la deuxième et dernière modification du PLU de Marnes-la-Coquette, qui vient d'ailleurs compléter la récente délibération sur le site patrimonial remarquable, sur la SPR.

Cette modification a principalement pour objet d'identifier et de protéger les éléments du patrimoine bâti et naturel remarquable et d'intérêt, et il y en a quelques-uns à Marnes-la-Coquette.

L'enquête publique s'est déroulée du 9 mai au 9 juin au cours de laquelle douze observations ont été déposées. Le dossier de l'enquête publique a été consulté 166 fois, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable avec sept recommandations à étudier dans le cadre de l'élaboration du PLUi et deux réserves. Il s'agit de la correction d'erreurs d'adresse et de la suppression d'un arbre inexistant. Un arbre apparaissait sur les cartes alors qu'il n'existe pas donc le problème ne se posait pas.

Le projet de modification soumis à votre approbation comprend quelques ajustements permettant de lever les réserves du commissaire enquêteur et de prendre en compte certaines demandes de corrections signalées durant l'enquête. Il s'agit de la dernière modification de PLU avant l'entrée en vigueur du PLUi. Voilà Monsieur le Président.

M. le Président. - Y a-t-il des avis sur cette deuxième modification du PLU de Marnes ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

11. AVIS SUR LE PROJET DE SCHÉMA DIRECTEUR DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE ENVIRONNEMENTAL (SDRIF-E) ARRÊTÉ

M. le Président. - Nous passons au SDRIF-E de la Région Île-de-France, la délibération n° 11, Monsieur Guillet.

M. Guillet. - Et c'est évidemment un sujet plus vaste mais qui ne pose pas de problème majeur.

Le SDRIF-E, environnemental, a été arrêté par le Conseil régional le 12 juillet dernier, il est en cours d'approbation. Il définit le projet d'aménagement régional à l'horizon 2040, et s'articule autour de cinq chapitres, déclinés de la façon suivante :

- un environnement protégé pour le mieux-être des Franciliens ;
- une gestion stratégique des ressources ;
- vivre et habiter en Île-de-France, des cadres de vie désirables et des parcours de vie facilités ;
- conforter une économie compétitive et souveraine engagée dans les grandes transitions ;
- améliorer la mobilité des Franciliens grâce à des modes de transport robustes, décarbonés et de proximité.

C'est un projet qui est en concordance globale, et pas simplement dans le vocabulaire, avec celui porté par le PLUi de GPSO, sans problème majeur.

Toutefois, quelques évolutions nous paraissent devoir être prises en compte, en particulier sur les points suivants :

- D'abord, l'orientation 57 qui concerne les objectifs d'accroissement de la densité résidentielle. Le SDRIF-E, tel qu'il a été arrêté, impose une densification à l'horizon 2040 de plus 15 % pour toutes les Villes à l'exception de Ville-d'Avray qui est

à 13 % compte tenu de l'absence de gare. Des gares sont présentes dans toutes les villes et donc il est prévu une densification de 15 %. Nous allons avoir l'avis de l'État dans quelques semaines là-dessus avec la déclinaison de la Territorialisation des Objectifs de production de Logements (TOL) au sein du SRHH. Le SRHH devant être compatible avec le SDRIF-E, l'enjeu est donc important.

Pour les Villes de l'hypercentre, c'est-à-dire Paris mais également les Villes qui sont immédiatement proches de Paris et qui présentent un niveau de densité relativement important, c'est le cas de Boulogne-Billancourt, d'Issy-les-Moulineaux et de Vanves, il est demandé de clarifier la rédaction pour s'assurer que celles-ci sont bien tenues de contribuer à l'effort général, sans pour autant avoir d'objectifs chiffrés, comme c'est le cas dans le SDRIF actuel 2013. Il est également demandé d'ajouter la Ville de Vanves, ce qui n'est pas précisé pour le moment, mais je la citais déjà dans les Villes de l'hypercentre, ce qui paraît logique vu le niveau de densité qui existe à Vanves.

L'absence d'objectifs chiffrés pour ces trois Villes ne signifie pas une augmentation des objectifs chiffrés pour les autres Villes, on est à l'échelle régionale par zone, les objectifs chiffrés restant à l'échelle communale. Pour mémoire, la définition des objectifs chiffrés par Ville sera précisée ultérieurement dans le PMHH de la MGP alors que le SRHH qui doit être adopté selon toute vraisemblance dans les mois qui viennent indiquera l'objectif à l'échelle du territoire de GPSO (actuellement de 2 000 logements/an). Il est encore difficile de fixer la date bien que l'arrêt soit envisagé en novembre et l'approbation au printemps 2024). Cela, c'est l'orientation 57.

- L'orientation n° 18 propose pour les espaces boisés et naturels de ne pas être plus restrictif que ce que permet le Code de l'urbanisme afin de pouvoir faire évoluer, à la marge, les constructions existantes qui ne remettent pas en cause la protection de ces espaces.

Nous avons quelques espaces dans le PLUi et il s'agit d'harmoniser entre le PLUi et le SDRIF de façon à être cohérent.

- Les orientations n°s 31 et 32, en matière de risque d'inondation, indiquent de ne pas être plus restrictif que ce que permettent les plans de prévention de risque inondation lorsqu'ils existent.
- Et faire évoluer enfin le tracé du prolongement de la ligne 12 du métro pour aller non pas jusqu'à Meudon-Bellevue mais jusqu'à Sèvres en passant évidemment par Meudon-sur-Seine.

Sous réserve de ces propositions d'évolution, je vous propose d'émettre un avis favorable à la délibération sur le SDRIF-E.

M. le Président. - Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Mauvarin.

M. Mauvarin. - Juste une petite clarification de vote, nous voterons contre pour les incohérences par rapport à la position et la place de la voiture dans ce SDRIF, c'est-à-dire qu'on ne peut être environnemental et se battre contre le covoiturage, etc.

M. le Président. - Pas d'autres demandes d'intervention ?

Nous ne sommes pas sortis de l'auberge sur ces sujets-là, notamment tous les sujets de densification, nous constatons une opposition extrêmement forte de la part de l'État qui demande une densification dans toutes nos zones. Je rappelle que la première rédaction du SDRIF reposait sur une densification à hauteur moyenne de 13 % et que sous la pression de l'État, c'est passé à 15 %. Nous étions sur un objectif de 1 470 logements, je crois, de mémoire sur GPSO et là, cela passe à 1 680. Notre objectif dans notre PLUi, ce que nous avons déjà évoqué dans nos séminaires, est de 1 700 donc ce n'est pas loin de notre objectif. Toutefois, je rappelle la fameuse réunion à laquelle nous avons participé, l'État nous demande 2 086 logements, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Entre 1 460 et 2 086 effectivement, il y a une marge, et il faudra être extrêmement vigilant. Je vois la pression dont je fais l'objet de la part du préfet parce que Boulogne-Billancourt est ville carencée, tout cela est un petit peu incohérent. On nous demande, en même temps, de faire du vert et de densifier nos communes, donc il faudra quand même clarifier ce grand écart à un moment ou à un autre.

Là, nous vous proposons de donner un avis favorable sous réserve des points qui ont été soulevés par M. Guillet et cela paraît une bonne position mais nous allons quand même négocier. Je rappelle que nous avons pris le soin, avec tous les maires, de recevoir Jean-Philippe Dugoin-Clément à GPSO, il avait été tout fait à notre écoute mais nous n'avons pas obtenu tout ce que nous avons demandé, seulement une partie des choses. C'est pour cela que nous devons rester vigilants, nous approuvons mais nous restons vigilants.

M. Guillet. - Les points sur lesquels nous avons procédé à des recommandations d'évolution sont relativement limités par l'ensemble du SDRIF-E, il faut quand même le souligner. Nous n'avons pas de problème d'harmonie, de concordance, de convergence entre le PLUi et le SDRIF-E, pour le moment, et je rappelle que c'est le SCoT qui doit être directement compatible avec le PLUi.

M. le Président. - Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Donc l'avis sera transmis à la Région. Merci Monsieur Guillet.

Adopté à la majorité (5 contre : Mme Shan ainsi que MM. Dubois, Lejeune, Mauvarin et Lescoeur par pouvoir).

IV – FINANCES – Mme DE MARCILLAC

12. ADOPTION D'UNE RÉPARTITION DÉROGATOIRE DE LA CONTRIBUTION AU FONDS NATIONAL DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) AU TITRE DE L'ANNÉE 2023 ENTRE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL ET SES COMMUNES MEMBRES

M. le Président. - Nous passons avec Mme de Marcillac au bloc Finances, en commençant par le FPIC.

Mme de Marcillac. - Bonsoir à tous. La première délibération, que nous prenons chaque année, porte sur la répartition dérogatoire du FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) pour l'année 2023 entre l'établissement et les Villes membres.

Pour 2023, la contribution du territoire s'élève à 30,6 M€, soit une baisse de -0,6 M€ par rapport celle qui a été versée en 2022. Vous savez que nous avons, depuis l'origine, un pacte financier et fiscal qui permet que la répartition de la contribution soit supportée à 90 % par GPSO et à 10 % par les communes membres, ce qui représente 27,6 M€ pour GPSO et 3,1 M€ pour les Villes membres. Nous pouvons souligner qu'à GPSO, on mutualise aussi les péréquations et c'est extrêmement avantageux.

Monsieur le Président, je vous propose donc que nous délibérions favorablement sur ce point essentiel pour les finances de nos communes et du territoire.

M. le Président.- Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Je rappelle que c'est une délibération qui doit être votée à l'unanimité. C'est une situation totalement dérogatoire : normalement, chaque commune paye sa part, là, et c'est assez exceptionnel, GPSO doit être la seule agglomération de France à prendre 90 % du FPIC à sa charge. Je crois que le FPIC, au niveau national, représente un milliard d'euros. Je ne sais pas s'il est prévu qu'il soit augmenté encore dans le cadre de la loi de finances pour 2024, nous verrons bien... mais, pour nous, c'est une trentaine de millions d'euros, et GPSO en prend 90 %, ce qui allège d'autant les participations des communes.

Je mets aux voix la délibération.

(Il est procédé au vote.)

M. le Président.- Merci pour la poursuite de cet accord financier collectif. Il doit être voté à l'unanimité, c'est pour cela que j'insistais un peu lourdement avant le vote. Pardon d'utiliser mes gros sabots !

Adopté à l'unanimité.

13. GARANTIE D'EMPRUNT À LA SA D'HLM IMMOBILIÈRE 3F POUR L'OPÉRATION DE RÉHABILITATION DE 24 LOGEMENTS SITUÉS 2 AVENUE BALZAC À VILLE-D'AVRAY

14. GARANTIE D'EMPRUNT À LA SOCIÉTÉ D'HLM SEQENS SOLIDARITÉS POUR L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION DE 115 LOGEMENTS SITUÉS 24 AVENUE DE LA DIVISION-LECLERC À SÈVRES

15. GARANTIE D'EMPRUNT À LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE POUR L'OPÉRATION DE RÉHABILITATION DE 31 LOGEMENTS SITUÉS 1 RUE DU COMMANDANT-LOUIS-BOUCHET À MEUDON

16. GARANTIE D'EMPRUNT À LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE POUR L'OPÉRATION D'ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 16 LOGEMENTS SITUÉS 42 RUE MARCEL-MIQUEL À ISSY-LES-MOULINEAUX

17. GARANTIE D'EMPRUNT À LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE POUR L'OPÉRATION D'ACQUISITION DE 10 LOGEMENTS SITUÉS 99 AVENUE PIERRE-GRENIER À BOULOGNE-BILLANCOURT

- 18. GARANTIE D'EMPRUNT À LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE POUR L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION DE 18 LOGEMENTS SITUÉS 179-183 RUE D'AGUESSEAU ET 37-39 RUE PAUL BERT À BOULOGNE-BILLANCOURT**
- 19. GARANTIE D'EMPRUNT À LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE POUR L'OPÉRATION D'ACQUISITION EN VEFA DE 14 LOGEMENTS SITUÉS À L'ANGLE DE LA RUE DE BILLANCOURT ET DU PASSAGE-CHÂTEAUDUN À BOULOGNE-BILLANCOURT**
- 20. GARANTIE D'EMPRUNT À LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE POUR L'OPÉRATION D'ACQUISITION EN VEFA DE 27 LOGEMENTS SITUÉS À L'ANGLE DE LA RUE DE BILLANCOURT ET DU PASSAGE-CHÂTEAUDUN À BOULOGNE-BILLANCOURT**
- 21. GARANTIE D'EMPRUNT À LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE POUR L'OPÉRATION D'ACQUISITION EN VEFA DE 57 LOGEMENTS SITUÉS 124 AVENUE DE VERDUN À ISSY-LES-MOULINEAUX**
- 22. GARANTIE D'EMPRUNT À LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE POUR L'OPÉRATION D'ACQUISITION EN VEFA DE 53 LOGEMENTS SITUÉS LOT A3 RUE ARISTIDE BRIAND À ISSY-LES-MOULINEAUX**
- 23. GARANTIE D'EMPRUNT À LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE POUR L'OPÉRATION D'ACQUISITION EN VEFA DE 21 LOGEMENTS SITUÉS À L'ANGLE DE LA RUE MAYER ET DE LA RUE SERGENT-BLANDAN À ISSY-LES-MOULINEAUX**
- 24. GARANTIE D'EMPRUNT À LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE POUR L'OPÉRATION D'ACQUISITION EN VEFA DE 6 LOGEMENTS SITUÉS 29-31 BOULEVARD DES NATIONS-UNIES À MEUDON**
- 25. GARANTIE D'EMPRUNT À LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE POUR L'OPÉRATION D'ACQUISITION DE 3 LOGEMENTS SITUÉS 5 RUE DE L'ÉGLISE À MEUDON**

M. le Président. - Nous avons maintenant 13 garanties d'emprunts de suite, Madame la Vice-présidente.

Mme de Marcillac. - Cela va aller très vite. Effectivement, ce sont 13 délibérations que je propose de vous présenter en bloc. Il s'agit des délibérations n° 13 à n° 25 qui concernent les demandes de garanties d'emprunt formulées auprès de GPSO.

Une garantie d'emprunt serait accordée au profit de la société Immobilière 3F pour une opération à Ville-d'Avray, une à la société Seqens pour une opération à Sèvres et onze au profit de Seine Ouest Habitat et Patrimoine pour quatre opérations situées à Boulogne-Billancourt, quatre à Issy-les-Moulineaux et trois à Meudon. Chacune de ces opérations nous confère, en contrepartie, des droits de réservation, qui sont dans tous les cas délégués par GPSO à chacune des Villes concernées.

Voilà, j'ai donc procédé à une présentation groupée, et je vous laisse, Monsieur le Président, le choix de la manière dont vous voulez nous faire délibérer.

M. le Président.- Pour la délibération n° 13, M. Larghero ne prend pas part au vote, M. de la Roncière et Mme Bompaire qui sont titulaire et suppléant de GPSO au Conseil d'administration de la SA Immobilière 3F ne prennent pas part au vote.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote. NPPV : M. Larghero M. de la Roncière et Mme Bompaire.)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- Pour la délibération n° 14, ce sont M. Guilcher et Mme Millan qui sont au Conseil d'administration de Seqens qui ne participent au vote, en plus de M. Larghero. Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote. NPPV : M. Guilcher, Mme Millan, M. Larghero)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- Pour la délibération n° 15, M. Larghero, M. Marseille, M. Santini, qui est président de SOHP, ne prennent part au vote et les mandataires des autres Villes peuvent prendre part au vote.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote. NPPV : M. Larghero, M. Marseille, M. Santini)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- Pour la délibération n° 16, M. Larghero, il est vraiment privé de vote, Mme Bonnier, Mme Lake-Lopez, Mme Letournel, Mme Vergnon ainsi que M. Santini, M. Guilcher, M. Knusmann ne prennent pas part au vote non plus, cela en fait de plus en plus, ils sont huit ou neuf maintenant.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote. NPPV : M. Larghero, Mme Bonnier, Mme Lake-Lopez, Mme Letournel, Mme Vergnon, M. Santini, M. Guilcher, M. Knusmann)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- Pour la délibération n° 17, M. Larghero toujours, Mme Godin, Mme Rouzic-Ribes, M. Baguet, M. Deniziot, M. Santini ne prennent part au vote.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote. NPPV : M. Larghero, Mme Godin, Mme Rouzic-Ribes, M. Baguet, M. Deniziot, M. Santini ne prennent part au vote.)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- Pour la délibération n° 18, ce sont les mêmes qui ne prennent part au vote.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote. NPPV : M. Larghero, Mme Godin, Mme Rouzic-Ribes, M. Baguet, M. Deniziot, M. Santini ne prennent part au vote.)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- Pour la délibération n° 19, toujours les mêmes puisque c'est SOHP. Nous sommes six à ne pas participer au vote.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote. NPPV : M. Larghero, Mme Godin, Mme Rouzic-Ribes, M. Baguet, M. Deniziot, M. Santini ne prennent part au vote.)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- La délibération n° 20, même motif, même punition comme on dit dans l'armée.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote. NPPV : M. Larghero, Mme Godin, Mme Rouzic-Ribes, M. Baguet, M. Deniziot, M. Santini ne prennent part au vote.)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- Pour la délibération n° 21, petit changement, M. Larghero toujours, Mme Bonnier, Mme Lake-Lopez, Mme Letournel, Mme Vergnon M. Santini, M. Guilcher, M. Knusmann ne prennent pas part au vote.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote. NPPV : M. Larghero, Mme Bonnier, Mme Lake-Lopez, Mme Letournel, Mme Vergnon, M. Santini, M. Guilcher, M. Knusmann)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- La délibération n° 22, toujours M. Larghero privé de vote, Mme Bonnier, Mme Lake-Lopez, Mme Letournel, Mme Vergnon, M. Santini, M. Guilcher, M. Knusmann ne prennent pas part au vote.

(Il est procédé au vote. NPPV : M. Larghero, Mme Bonnier, Mme Lake-Lopez, Mme Letournel, Mme Vergnon, M. Santini, M. Guilcher, M. Knusmann)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- La délibération n° 23, toujours les mêmes privés de vote.

(Il est procédé au vote. NPPV : M. Larghero, Mme Bonnier, Mme Lake-Lopez, Mme Letournel, Mme Vergnon, M. Santini, M. Guilcher, M. Knusmann)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- La délibération n° 24, petit changement, M. Larghero toujours, c'est le fidèle de l'étape, c'est le régional à toutes les délibérations mais M. Marseille, M. Santini ne prennent pas part au vote non plus.

(Il est procédé au vote. NPPV : M. Larghero, M. Marseille, M. Santini)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- La délibération n° 25, les mêmes, M. Larghero, M. Marseille, M. Santini.

(Il est procédé au vote. NPPV : M. Larghero, M. Marseille, M. Santini)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- Merci mes chers collègues.

V – ESPACE PUBLIC, VOIRIE, RÉSEAUX – M. GAUDUCHEAU

26. APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU PROTOCOLE CADRE DE PARTENARIAT POUR LA CRÉATION D'UN DIFFUSEUR ENTRE LA RD57 ET L'AUTOROUTE A86 À VÉLIZY-VILLACOUBLAY PAR L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

M. le Président.- Nous passons, Monsieur Gauducheau, à l'espace public, voirie réseaux.

M. Gauducheau.- Merci Monsieur le Président. Il s'agit d'une délibération concernant l'approbation de l'avenant n° 1 au protocole cadre de partenariat, pour la création d'un diffuseur entre la RD57 et l'autoroute A86 à Vélizy-Villacoublay par GPSO. C'est un sujet que nous avons déjà eu l'occasion d'examiner, ici, en séance publique.

Cet avenant fait référence au coût global initial du projet qui était de 43 millions d'euros hors taxes et le bilan de l'opération réalisé avant travaux a mis en évidence la nécessité d'ajuster le coût final à 49 millions d'euros hors taxes, ceci pour reconstituer une provision pour aléas et imprévus et prendre en compte l'impact de la révision de prix. Suivant la clef de répartition qui reste la même, l'ajustement implique une augmentation proportionnelle de la participation de GPSO de 69 767 euros.

Il vous est proposé d'approuver cet avenant qui porte la participation de GPSO à hauteur de 569 767 euros, au lieu de 500 000 euros prévus initialement

M. le Président.- Y a-t-il des questions sur cet échangeur ?

M. Dubois.- Président, mes chers collègues, M. Denis Larghero va sûrement entendre quelque chose qu'il a déjà entendu au Conseil municipal.

M. le Président.- Si vous vous adressiez à M. Denis Larghero en direct !

M. Dubois.- Non, c'est GPSO qui finance donc il est important de vous expliquer notre vote.

De fait, 227, c'est le nombre de décès causés par la pollution de l'air à GPSO chaque année, cela part des 48 000 morts annuels en France, donc autant de cancers, de maladies respiratoires et cardiovasculaires provoquées et aggravées par les poisons que nous respirons. Une collectivité locale ne peut bien sûr pas régler seule ce problème mais elle peut

faire sa part, notamment en réduisant la circulation des véhicules les plus polluants sur son territoire et GPSO est très loin du compte. Les voitures y restent reines monopolisant l'espace public et laissant la portion congrue aux piétons et aux cyclistes. Les mesures prises existent mais elles sont trop rares comme le développement tardif des pistes cyclables, l'instauration d'une zone à faibles émissions mais qui reste sans effet en l'absence de tout contrôle ; à Meudon-la-Forêt, si vous vous baladez, une voiture sur deux n'a pas de vignette, c'est ahurissant.

GPSO roule même à contresens, en témoigne sa participation au financement de l'échangeur autoroutier de la A86 pour desservir Vélizy 2, un projet à 46 millions d'euros. Des solutions existent pourtant et elles auraient bien eu besoin de ces 46 millions : piétonnisation des rues notamment près des écoles et des commerces, limitation du stationnement et agrandissement des trottoirs pour favoriser le cheminement piéton, création d'itinéraires cyclables sécurisés, même si je vois qu'on commence par quelques ronds-points, renforcement de l'offre des transports en commun, etc. Voilà, je vous remercie.

M. le Président.- Merci, je rappellerai que nous nous sommes engagés sur ce projet il y a très, très longtemps. Et effectivement, abandonnez nos partenaires en cours de route, cela ne se fait pas.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à la majorité (5 contre : Mme Shan ainsi que MM. Dubois, Lejeune, Mauvarin et Lescoeur par pouvoir et 2 abstentions : Mme Vessière et M. Grandclément par pouvoir)

27. ADHÉSION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST À L'ASSOCIATION EUROPÉENNE DES JARDINS JAPONAIS

M. le Président.- Nous passons à la délibération n° 27, les jardins japonais.

M. Gauducheau.- Il s'agit d'une adhésion de l'établissement GPSO à l'Association européenne des Jardins Japonais, je parle sous le contrôle de nos sumotoris bien connus André Santini et Pierre-Christophe Baguet. Je crois qu'ils sont concernés par les jardins japonais particuliers, donc cette association a pour objectif de créer un réseau de jardins japonais en Europe et plus largement de toute personne intéressée par cet art.

La dépense non négligeable pour l'adhésion à cette association est de 30 euros par an, donc, c'est le montant qu'il vous est proposé d'adopter dans cette délibération ce soir.

M. le Président.- Merci, pas de question sur cette délibération ? Je voudrais signaler, à cette occasion qu'après le parc de Billancourt, le jardin botanique d'Issy-les-Moulineaux et le jardin pédagogique de la Maison de la nature et de l'arbre à Meudon ont reçu la labellisation EcoJardin, maintenant trois jardins sont labellisés EcoJardin. Vous voyez que nous progressons petit à petit.

Je mets aux voix cette délibération pour adhérer à l'Association européenne des jardins japonais.

(Il est procédé au vote.)

M. le Président. - Merci Monsieur Gauducheau.

Adopté à l'unanimité.

VI – COLLECTE, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT – Mme BARODY-WEISS

28. DÉCHETTERIE FIXE : APPROBATION DE LA TARIFICATION DES PROFESSIONNELS / INFO DU CONSEIL SUR LE PROJET DE RI DE LA DÉCHÈTERIE

M. le Président. - Nous passons au développement durable, la délibération n° 28, Madame Barody-Weiss.

Mme Barody-Weiss. - Vous savez qu'à partir du 1^{er} janvier 2024, GPSO va reprendre en direct la gestion de la déchetterie fixe de Meudon, qui était gérée jusqu'à présent au titre d'une convention par le Sycotom. C'est une longue histoire qui datait du Syelom qui gérait les déchetteries. Quand le Syelom a disparu, le Sycotom a accepté de gérer pour nous, nous avons signé des avenants mais qui s'arrêtent au 31 décembre 2023, donc à partir du 1^{er} janvier, nous reprenons en direct la gestion de cette déchèterie.

Il vous est proposé d'actualiser les tarifs des forfaits applicables au passage des professionnels, bien entendu, c'est gratuit pour les particuliers. Les tarifs qui existaient avaient été fixés par le Syelom en 2019 et n'avaient pas été augmentés depuis. Il vous est proposé de les actualiser à hauteur de 7,1 %, ce qui correspond à l'augmentation des bases de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour cette année.

Vous avez les tarifs, il vous est donc proposé d'actualiser ces tarifs.

M. le Président. - Y a-t-il des questions ?

M. Dubois. - Une remarque sur le fait que nous serons vigilants à ce que l'expérimentation fluidifie et ne décourage pas certains.

Mme Barody-Weiss. - Effectivement, c'est un sujet que nous avons abordé assez longuement en Commission du développement durable, puisque nous avons revu toute la gestion et nous souhaitons fluidifier les accès à cette déchèterie pour ne pas avoir des files d'attente sur la N118, qui sont assez dangereuses.

Nous fonctionnerons maintenant sur rendez-vous, cela se passe très bien dans d'autres déchetteries, nous avons étudié vraiment la question. Bien évidemment, comme cela a été dit en Commission, si la position était à revoir, nous le ferons, nous ne sommes pas absolument figés, fixés là-dessus.

Nous avons mené une étude auprès des professionnels, donc maintenant les professionnels devront venir le matin, c'est leur souhait. Ce sera ainsi aussi plus fluide pour les particuliers. Bien entendu, nous serons très vigilants, dès le démarrage de cette nouvelle déchetterie que nous gérerons, à ce que tout se passe bien.

M. le Président.- Nous avons parfois connu des situations dangereuses avec des remontées de files sur la N118 et dans la boucle et sur le carrefour, ce n'était pas simple. Nous allons tester, nous verrons bien et s'il faut revenir en arrière, nous reviendrons en arrière.

Mme Barody-Weiss.- Tout fait.

M. le Président.- Je mets aux voix la délibération.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

29. APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE À LA PRISE EN CHARGE DES DÉCHETS DANGEREUX (PRODUITS CHIMIQUES DE L'ARTICLE L.541-10-1 7° DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT (CATÉGORIES 3 À 10 DE L'ARTICLE R.543-228), À PASSER AVEC L'ÉCO-ORGANISME EcoDDS

30. APPROBATION DU CONTRAT RELATIF À LA PRISE EN CHARGE DES PILES, À PASSER AVEC L'ÉCO-ORGANISME SCRELEC

31. APPROBATION DU CONTRAT RELATIF AU SERVICE DE COLLECTE À DOMICILE DES GROS ÉLECTROMÉNAGERS JEDONNEMONELECTROMÉNAGER.FR À PASSER AVEC L'ÉCO- ORGANISME ECOSYTEM

M. le Président.- Nous ferons un petit point sur la collecte des déchets alimentaires. La délibération n° 29.

Mme BARODY-WEISS.- Je vous propose de présenter les n°s 29, 30 et 31, qui ont le même objet. Maintenant que nous allons gérer en direct la déchèterie, nous allons passer des conventions pour, tout d'abord, la prise en charge des déchets dangereux avec l'éco-organisme EcoDDS. La signature de cette convention permettra de toucher les soutiens à la collecte et le montant estimé, pour GPSO par an, est de 1 895 euros.

Concernant la n° 30, il s'agit de passer une convention avec l'éco-organisme SCRELEC pour les piles collectées en déchetterie pour un montant de soutien énorme, estimé à 60 euros par an, mais il n'y a pas de petite économie.

La n° 31 concerne l'approbation d'un contrat de quelque chose qui fonctionne très bien avec l'organisme Ecosystem, jedonnemonélectroménager.fr, où les équipements sont pris chez vous. Je rappelle que cela concerne tous les gros électroménagers, les caves à vin, les congélateurs, tout, ce service est pérennisé, donc nous renouvelons une convention avec Ecosystem.

M. le Président.- J'ai demandé à M. Marette si 60 euros, cela n'allait pas nous coûter plus cher en administration. On ne peut pas faire cadeau des 60 euros, cela évitera peut-être du travail ?

Y a-t-il des questions sur ces trois des libérations ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix la délibération n° 29.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- Je mets aux voix la délibération n° 30.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- Je mets aux voix la délibération n° 31. Même vote ?

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

32. AVIS DU CONSEIL DE TERRITOIRE SUR LE PROJET D'ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DU SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DU TERRITOIRE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

M. le Président.- Merci. Nous passons à la réglementation du service des déchets alimentaires, effectivement.

Mme Barody-Weiss.- Il s'agit simplement de revoir la réglementation puisque nous exerçons de plein droit les compétences en matière de gestion des déchets ménagers assimilés, à la place des communes évidemment.

Nous allons, dans le règlement intérieur, devoir prendre en compte : le fait que nous allons gérer la déchetterie fixe de Meudon, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent ; prendre en compte aussi le déploiement de la collecte des déchets alimentaires de manière vraiment formelle ; la mise en place aussi de la collecte saisonnière des déchets verts puisque cela a été mis en place cette année sur les secteurs pavillonnaires.

Ce règlement doit donc être revu pour la collecte des déchets alimentaires, les collectes de déchets verts et le règlement intérieur de la déchetterie de Meudon. Maintenant, si vous voulez dire un mot sur les déchets alimentaires, il n'y a pas de problème.

M. le Président.- Je souhaitais juste faire un petit point effectivement sur la collecte qui avait été testée sur Marnes-la-Coquette et Ville-d'Avray avec efficacité. Il faut vraiment rappeler à nos concitoyens que ce sera obligatoire au 1^{er} janvier 2025.

Mme Barody-Weiss.- Premier janvier 2024.

M. le Président.- Nous n'aurons pas couvert tout le territoire au 1^{er} janvier 2024.

Mme Barody-Weiss.- C'est une mise en place provisoire.

M. le Président.- On commence à étendre les périmètres sur Issy-les-Moulineaux, Vanves et Boulogne-Billancourt notamment. Là, on attaque le deuxième quartier, les habitants sont très contents sur le principe. Lorsque nos éco-animateurs vont frapper aux portes des habitants avec le petit bio-seau, les petits sacs et autres, l'accueil est très positif. Au bout de quelques jours de fonctionnement, surtout avec cette grosse chaleur, cela coince un peu, ce n'est pas évident, il faudra vraiment faire œuvre de pédagogie. Je ne sais pas si vous avez remarqué mais dès qu'on achète des fruits maintenant, trois jours après, on a plein de moucheron au-dessus.

Mme Barody-Weiss.- Ceci étant, que vous mettiez vos déchets de fruits dans ta poubelle normale ou que vous les mettiez dans le bio-seau, le résultat n'est pas très différent.

M. le Président.- On aura toujours des moucheron. Mais dans les grands ensembles, il y a quand même pas mal d'interrogations, donc il faudra vraiment communiquer. Nous essayons de le faire au maximum dans le journal de la Ville, nous devons le faire dans nos journaux municipaux. C'est un changement d'habitude à avoir, les gens ne comprennent pas toujours comment cela fonctionne.

On met des petits bio-seaux et des petits sacs justement pour qu'ils descendent plus souvent à la collecte, en bas de l'immeuble, cela dérange certains donc ils gardent les déchets alimentaires longtemps, du coup il y a des odeurs, parfois le sac fuit, ce sont des petits retours. Les services font de gros efforts, nos prestataires aussi. Les gros bacs sont livrés parce qu'on avait un risque de pénurie comme sur les bacs poubelles où, à un moment, on était en rupture de stock. Ce n'est pas le cas pour les grands bacs marron, donc vraiment, faites passer le message autour de vous. Nous comptons sur vous et, dans tous les conseils municipaux ou les conseils de quartier, il faut que les élus soient des relais positifs sur ce sujet.

Mme Barody-Weiss.- Et pas seulement sur les déchets alimentaires. Je pense qu'il faut vraiment maintenant insister aussi sur la collecte des bacs jaunes. Là, nous relançons aussi toute une communication, nous travaillons beaucoup avec le Syctom qui nous aide beaucoup. Il faut vraiment savoir que l'on ne collecte pas encore assez dans le bac jaune et qu'il y a beaucoup de mauvais tris. Je rappelle qu'un bac jaune, qui est mal trié, nous coûte une fortune parce que le refus de tri coûte très cher. Faites aussi valoir que ce sont 19 euros la tonne de traitement des biodéchets, et 120 euros pour les déchets normaux, donc nous y avons vraiment tout intérêt, en dehors du fait que cela soit vertueux sur le plan environnemental, c'est aussi vertueux sur le plan économique.

Nous avons encore beaucoup de problèmes sur le bac jaune alors que cela fait longtemps que cette collecte est en place. Je pense que vous pouvez relayer dans vos quartiers auprès des habitants parce que c'est vraiment vous qui pouvez être prescripteurs et aider. C'est important.

Mme de Pampelonne.- Merci, Monsieur le Président de me donner la parole. C'était juste pour donner un petit complément d'information aux élus de cette assemblée concernant la collecte en porte-à-porte des biodéchets. Nous sommes en train de mener une expérimentation en apport volontaire pour effectivement pallier le problème de manque de place dans les grands collectifs, dans les cuisines comme dans les locaux à poubelles. À Meudon comme à Chaville, deux points d'apport volontaire ont été mis en place et, pour l'instant, cela a l'air de bien se passer, les gens jouent le jeu. Cela peut être un complément de la collecte en porte-à-porte qui, finalement, peut ne pas fonctionner et risque de faire circuler des camions à moitié vides dans les quartiers, ce qui n'est pas le but du jeu non plus. Merci.

M. le Président.- Merci bien, il faut voter ce règlement du service.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

33. AVIS CONCERNANT LA RÉVISION DU PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

M. le Président. - Merci. Le PPA, la délibération n° 33.

Mme Barody-Weiss. - Nous avons été saisis le 25 juillet 2023 par le préfet de la Région Île-de-France concernant la révision du Plan de protection de l'atmosphère. En effet, si la qualité de l'air s'améliore depuis quinze ans de manière continue, elle n'est pas encore à la hauteur des standards réglementaires.

Ce projet de révision entend répondre à cet enjeu de réduire encore la pollution atmosphérique et aussi à plusieurs condamnations de l'État en la matière par le Conseil d'État et la Cour de Justice de l'Union européenne. Les services de l'État proposent donc une version révisée du PPA pour la période 2022-2030.

Les 32 mesures du plan portent plus particulièrement évidemment sur le transport routier, principal contributeur aux émissions, et puis le chauffage au bois, ce qui peut vous surprendre parce que cela paraît vertueux, mais on parle du chauffage au bois, c'est-à-dire des cheminées ouvertes ou des poils à bois qui datent de pas mal d'années et qui rejettent énormément de CO₂ dans l'atmosphère.

Il vous est donc simplement proposé de rendre un avis favorable à ce plan de protection de l'atmosphère révisé, sous réserve aussi d'ajouter l'extension de la ligne 12 jusqu'au pont de Sèvres puisque les transports sont importants et que les lignes de bus actuelles soient développées et renforcées.

M. le Président. - Merci. Monsieur Mauvarin.

M. Mauvarin. - Merci Monsieur le Président. Nous devons voter sur la révision du plan de protection de l'atmosphère par suite de la condamnation de l'État par inaction sur les émissions de particules. Celui-ci réagit en modifiant un texte réglementaire, sans aucun moyen supplémentaire, sans aucune feuille de route, et sans potentialité d'atteindre les objectifs. C'est sans doute l'écologie à la française vantée par le Président de la République : des mots, des lettres, parfois des chiffres et des dates, mais pas d'action, ni de moyen.

Nous appelons tous nos collègues devant cet immobilisme, le groupe écologiste et solidaire est dans l'obligation de signifier son désaccord par un vote contre car il s'agit bien de la santé de nos concitoyens et de nos concitoyennes. Nous appelons tous nos collègues de cette assemblée, qui sont soucieux et avertis de l'impasse climatique et écologique dans laquelle nous sommes engagés, à nous rejoindre dans cette position face à un nouvel acte de ce que l'on appelle du *greenwashing*.

Concernant GPSO, sur notre territoire, sachant qu'aucune obligation nouvelle vient par ce texte, comme Madame Barody-Weiss l'a dit, il y a un problème de chauffage au bois qui émet énormément de particules or, nous subventionnons toujours les chaudières au bois et le chauffage au bois. Il serait peut-être bon pour cette assemblée d'arrêter la subvention de tels chauffages dans un territoire aussi dense.

M. le Président. - Merci.

Mme Barody-Weiss. - Sur le chauffage au bois, je vous rejoins, je pense que nous devons vraiment avoir une réflexion sur ce qui est vraiment vertueux.

M. le Président.- Que subventionne-t-on exactement ? L'achat des chaudières à bois ? Des poêles à bois ?

Mme Barody-Weiss.- Des poêles.

M. le Président.- Nous allons regarder ce que cela représente en volume, en nombre.

Mme Barody-Weiss.- Il faut regarder la technologie aussi du poêle en tant que tel parce que certains sont plus vertueux que d'autres.

M. le Président.- Et puis, il faut regarder les situations sociales aussi des gens. C'est le problème, c'est un peu facile de décider comme cela unilatéralement de tout arrêter. Cela mérite une étude et une vision plus globale.

M. Larghero.- Sur le chauffage au bois, il ne faut pas oublier que ce ne sont pas des bûches, ce sont des billes de bois. En plus, ce n'est pas franchement écologique à partir du moment où il faut les transporter, donc par définition l'empreinte carbone n'est pas bonne. Mais le problème qui se pose de façon plus importante, ce n'est pas le chauffage au bois, c'est le chauffage au fuel. De très nombreuses résidences sont encore chauffées au fuel et nous devons engager de ce côté-là une campagne importante pour faire en sorte que nos concitoyens abandonnent le fioul au profit d'autres types d'énergie, c'est plus urgent.

M. le Président.- Ce doit être le cas de quelques équipements publics, j'imagine, je ne connais pas le détail sur Boulogne-Billancourt des lieux chauffés avec du fuel, je ne suis pas certain que l'on soit à 100 % sans.

Mme Barody-Weiss.- Je ne sais pas.

M. le Président.- Nous allons regarder, c'est une bonne suggestion.

Je mets aux voix la délibération.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à la majorité (5 contre : Mme Shan ainsi que MM. Dubois, Lejeune, Mauvarin et Lescoeur par pouvoir et 2 abstentions : Mme Vessière et M. Grandclément par pouvoir)

VII – RESSOURCES HUMAINES – Mme BARODY-WEISS

34. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Président.- Nous restons avec Mme Barody-Weiss mais sur les Ressources humaines.

Mme Barody-Weiss.- Il s'agit d'une délibération qui revient régulièrement, pratiquement à chaque Conseil, de modification du tableau des effectifs pour prendre en compte les changements sur des postes permanents lié à des recrutements, des examens, des réussites aux concours, des promotions internes.

Vous avez la liste donc je ne vais pas détailler davantage.

M. le Président.- Y a-t-il des questions sur cette délibération. Il n'y en a pas.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

VIII – MOBILITÉS – M. de la RONCIÈRE

35. ACTUALISATION DE LA POLITIQUE TARIFAIRE DU STATIONNEMENT

M. le Président.- Nous passons à M. de la Roncière pour les mobilités, la délibération n° 35.

M. de la Roncière.- Mes chers collègues, il s'agit par cette délibération d'actualiser notre politique tarifaire.

Le premier point d'actualisation est important, il ne concerne que la seule Ville de Boulogne-Billancourt. Il s'agit de la mise en place d'un stationnement payant pour les deux-roues. C'est une des 12 conclusions qui avaient été tirées des états généraux de l'espace public qui se sont tenus juste avant l'été à Boulogne-Billancourt. L'idée est simple, il s'agit de libérer les trottoirs, sécuriser les cheminements pour les mamans ou papas avec poussette, les personnes PMR : plus de motos sur les trottoirs !

Donc pour ce faire, création de places pour arriver au total à 2 000 places pour les motos. Il est proposé, pour ces motos, un tarif qui correspond à la moitié du tarif véhicules avec les abattements identiques aux autres véhicules quand ce sont des motorisations propres, avec une réduction quand on est résident, et une gratuité, d'une demi-heure en zone rouge.

On crée des tarifs pour les vélos qui se garent en abris vélos sécurisés, soit dans l'espace public, soit dans nos parcs en ouvrage. Ces tarifs sont simples : 10 euros le mois, 20 euros le trimestre et 60 euros l'année.

La troisième actualisation précise les catégories tarifaires des professionnels. La catégorie professionnelle devient Professionnel de proximité avec un tarif préférentiel par rapport à l'autre catégorie qui s'appelait auparavant Autre non-résident et qui devient professionnel.

Le quatrième point d'actualisation de nos grilles tarifaires concerne l'île de Monsieur à Sèvres, c'est une base nautique importante avec des usagers sportifs qui viennent de différentes villes et pas simplement de Sèvres. Il est proposé, au moment de l'utilisation de cette base, notamment le mercredi et les week-ends, d'adopter un tarif spécifique à l'année pour les usagers de la base et également d'ailleurs un autre tarif le mercredi, tous les soirs de semaine et toujours le week-end.

Dernier point, les systèmes dérogatoires pour les véhicules de service public sont précisés, avec deux catégories créées : les catégories de service public de nos Villes, du territoire, des commissariats de police, des services hospitaliers et autres. Une deuxième catégorie sera à la discrétion des Villes pour autant qu'elles payent la dérogation sur cette deuxième catégorie de véhicules.

J'ai peut-être oublié de le préciser, tout ceci sera appliqué à partir du 1^{er} janvier 2024, notamment pour les deux-roues motorisés à Boulogne-Billancourt.

M. le Président.- Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

M. de Jerphanion.- Bonsoir Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président. Au départ, j'étais contre la mise en place d'une tarification quand cela a été annoncé à Paris pour les deux-roues d'autant que cette décision arrivait sans préparation.

Ici, je me permets d'aller dans le sens de tous les objectifs que vous avez détaillés, je pense qu'ils vont évidemment dans le bon sens et notamment sur la priorité piéton sur les trottoirs. Ce qui fait que je vais voter pour cette délibération, c'est aussi le besoin de renforcer le nombre d'emplacements réservés aux deux-roues sur la ville. Cela a été le cas ces derniers mois, objectivement, je le reconnais et quand à certains endroits, il manque encore des emplacements, un échange est fait avec les élus de la Ville pour justement prévoir ces emplacements deux-roues.

Cependant, j'ai juste une question sur les 30 minutes offertes en zone rouge. On reviendra peut-être un peu plus tard sur la politique de stationnement et le fait qu'à l'avenir, cela n'aura peut-être plus trop de sens de distinguer les deux zones, zone orange, zone rouge, en tout cas à Boulogne-Billancourt. Il faut voir loin, mais je voudrais savoir comment vous allez mettre en place ce dispositif des 30 minutes offertes en zone rouge pour les deux-roues. Je suis évidemment totalement pour mais avoir un disque en deux-roues, c'est un peu compliqué. Je ne sais pas si c'est par l'application, donc avez-vous des précisions là-dessus ? Merci beaucoup.

M. le Président.- Effectivement, c'est un sujet un peu polémique mais c'est extraordinaire. Nous avons organisé des états généraux de l'espace public, nous avons eu 10 000 réponses, nous avons organisé des réunions publiques et puis, quand on commence à appliquer les mesures, cela bouge dans tous les coins.

J'ai besoin de vous pour expliquer à nos concitoyens que c'est important d'appliquer cette mesure et j'ai été conforté dans ce choix, cet été. J'étais en vacances et je croise quelqu'un qui habite Paris 17^e et qui me dit à un moment : c'est génial, moi, pendant l'été, je mets mes deux deux-roues à Levallois-Perret parce que c'est gratuit, cela m'évite de payer à Paris. Je me dis que si les gens de Paris 17^e vont mettre leur scooter à Levallois-Perret pendant tout le mois d'août ou tout le mois de juillet, j'imagine que ceux du 16^e font pareil à Boulogne-Billancourt et que ceux du 15^e font pareil à Vanves et à Issy-les-Moulineaux. C'est un effet ricochet, si je puis, dire de la décision de la Ville de Paris, mais il faut trouver la bonne réponse.

Nous allons voir effectivement comment cela va s'organiser, ce n'est pas simple. Nous avons trois mois, nous commençons à faire de la pédagogie mais après, il ne faut pas que les scooters se garent n'importe où. Si un scooter empêche une voiture de stationner, nous aurons des difficultés avec les automobilistes. Pour l'instant, c'est en test.

Déjà beaucoup de communes, Saint-Mandé, Charenton-le-Pont, Vincennes aussi, plusieurs communes de la première couronne mitoyenne de Paris sont passées effectivement au stationnement payant des scooters. Ce n'est pas tant le stationnement payant des scooters mais surtout qu'ils quittent les trottoirs. C'est le plus important, il faut qu'ils quittent les trottoirs et qu'ils se mettent sur la voie publique et que l'on mette des moyens pour les accueillir sur la voie publique.

Je pensais que c'était un petit sujet qui allait passer plus facilement sur Boulogne-Billancourt, je reçois même des courriels me disant : vous vous prenez pour Mme Hidalgo. Je n'aurais pas cette prétention mais effectivement cela bouge un peu.

Nous votons et puis nous ferons appliquer cette mesure, nous avons trois mois pour la faire accepter, octobre novembre, décembre. Moi-même, je fais du scooter et je reconnais que ce week-end, j'étais à une manifestation, je n'ai pas trouvé d'emplacement de scooter près de la manifestation donc j'ai dû me garer à nouveau sur le trottoir.

Intervenant.- Mettez-vous au vélo.

M. le Président.- Oui mais quand vous faites de nombreux déplacements dans la journée, c'est plus compliqué. Je pourrais prendre un vélo électrique, c'est vrai.

Je mets aux voix la délibération.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

36. APPROBATION DE L'AVENANT N° 8 AU CONTRAT N° 2014034 DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIF À L'EXPLOITATION DU STATIONNEMENT PAYANT DE SURFACE SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE BOULOGNE-BILLANCOURT, MEUDON, VILLE-D'AVRAY ET POUR L'EXPLOITATION DES PARCS DE STATIONNEMENT BELLEFEUILLE, HEYRAULT, DU MARCHÉ DE BILLANCOURT À BOULOGNE-BILLANCOURT, FONTAINE DU ROY À VILLE-D'AVRAY ET DE LA PLACE CENTRALE DE MEUDON-LA-FORÊT – EXTENSION DU STATIONNEMENT PAYANT AUX VÉHICULES DEUX-ROUES MOTORISÉS À BOULOGNE-BILLANCOURT

M. le Président.- Du coup, la conséquence !

M. de la Roncière.- La conséquence de ce que nous venons de décider sur la mise en place d'un stationnement 2 roues motorisées à partir du 1^{er} janvier 2024 à Boulogne-Billancourt, c'est la nécessité de créer des places pour arriver au total à 2 000 places pour les motos, de créer une grille tarifaire et d'adapter les applications et les parcmètres pour permettre aux usagers deux-roues motorisés de régler ce qu'ils doivent.

Tout cela ne va pas s'improviser mais il faut commencer par signer un avenant avec notre délégataire et c'est l'objet de la délibération qui vous est proposée.

M. le Président.- Merci, pas de question.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

37. APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS, LA RATP ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST RELATIVE À L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ DU DÉPLACEMENT D'UNE TRÉMIE D'ACCÈS À L'ARRÊT MARCEL-SEMBAT DE LA LIGNE DE MÉTRO 9

M. le Président.- Merci, la délibération n° 37.

M. de la Roncière.- Mes chers collègues, vous aller croire que l'on parle que de Boulogne-Billancourt mais pas du tout, vous allez le voir sur le point suivant.

La délibération n° 37 concerne l'arrêt Marcel-Sembat sur la ligne 9 et il s'agit, dans un projet d'ailleurs plus général de reprise de la place, de réfléchir à la création de la percée d'une entrée dans la station, avec la création d'une nouvelle trémie.

Le montant de l'étude est de 43 000 euros TTC, et GPSO prendra en charge l'intégralité des coûts. Il faut donc signer une convention pour ce faire avec Île-de-France Mobilités.

M. le Président.- Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Je rappelle que sur ce dossier, cela doit faire six ans que nous sommes en procédure avec le pressing, qui a disparu cet été à Marcel-Sembat. En rentrant de vacances, j'ai même fait un détour pour m'assurer que c'était vrai, qu'il avait vraiment disparu et j'ai vu de mes yeux qu'il a disparu. Six ans de procédure au tribunal administratif quand même. Les gens ne se rendent pas compte, ils demandent mais pourquoi le terrain reste comme cela ? On parle de réalisations dans nos collectivités locales mais il faut rajouter à nos obstacles naturels, les obstacles administratifs.

Je vous propose de mettre aux voix cette délibération.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

38. AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE GESTION POUR L'ORGANISATION DU RAMASSAGE SCOLAIRE DES ÉLÈVES DE SÈVRES

M. le Président.- Nous passons à Sèvres, pour le ramassage scolaire.

M. de la Roncière.- Cela fait partie des affaires sévrio-sévriennes. Un circuit de ramassage scolaire n'avait vraiment pas beaucoup de succès avec dix familles inscrites pour un grand bus. Nous avons considéré que ce n'était pas tout à fait raisonnable de maintenir ce service, donc nous avons supprimé ce circuit de ramassage scolaire et réaffecté ce qui était, d'une part, en régie, et, d'autre part, géré par les marchés de GPSO.

C'est l'objet de la délibération et de l'avenant qui vous est proposé.

M. le Président.- Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

IX – POLITIQUE DE LA VILLE – M. de la RONCIÈRE

39. APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ÉTAT, LA VILLE DE MEUDON ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST POUR LE DÉPORT DES IMAGES DE VIDÉOPROTECTION VERS LE COMMISSARIAT DE MEUDON

M. le Président.- Nous restons avec Monsieur de la Roncière, mais nous passons à la politique de la Ville. La délibération n° 39.

M. de la Roncière.- Après Boulogne-Billancourt et Sèvres, nous allons à Meudon qui a eu une idée très astucieuse, cela ne nous surprend pas, qui est de déporter tout ce qui concerne le CSU de Meudon vers le commissariat de Meudon. Cela représente un coût de 22 900 euros.

Il vous est proposé de signer une convention d'abord évidemment avec l'État, la police nationale, la Ville de Meudon et GPSO pour permettre ce déport des images de vidéoprotection vers le commissariat de Meudon.

M. le Président.- Y a-t-il des questions ?

M. Mauvarin.- Monsieur le Président. Nous ne sommes évidemment pas des partisans de la vidéosurveillance généralisée et permanente qui, à ce jour, est loin d'avoir prouvé et fait ses preuves pour tout ce qui touche à la prévention, sauf quelques cas particuliers et bien définis à l'avance.

Nous pensons aujourd'hui que le risque existe de dérives graves surtout avec l'arrivée de la reconnaissance faciale associée à de nouvelles technologies d'intelligence artificielle, donc nous allons nous abstenir sur ce point.

M. le Président.- C'est intéressant, vous appelez cela de la vidéosurveillance. Nous, nous appelons cela de la vidéoprotection pour protéger nos concitoyens. Rien que l'appellation, pardon de faire cette petite remarque.

Je mets aux voix cette délibération.

(Il est procédé au vote.)

Vous vous abstenez sur la vidéoprotection, Madame SHAN ? Vous n'êtes pas solidaires alors trois d'un côté, et vous, de votre côté.

Adopté à l'unanimité (4 abstentions : MM. Dubois, Lejeune, Mauvarin et Lescoeur par pouvoir)

40. APPROBATION D'UNE CONVENTION D'UTILISATION DES INSTALLATIONS ET DES INFRASTRUCTURES ORANGE POUR LE DÉPLOIEMENT DE LA VIDÉOPROTECTION SUR LE TERRITOIRE DE GRAND PARIS SEINE OUEST

M. le Président.- La délibération n° 40 relative à Orange.

M. de la Roncière.- À propos de bonnes idées, celle-ci par rapport aux fourreaux d'Orange, GPSO déploie de la vidéoprotection sur les villes, et plutôt que de créer ses propres fourreaux avec des tranchées ouvertes, enfin de l'ingénierie, l'idée est très simplement de louer les fourreaux d'Orange.

Il s'agit donc de signer une convention pour ce faire, le tarif proposé est de 7,50 par mètre linéaire et par an. Voilà.

M. le Président.- Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Monsieur Lejeune.

M. Lejeune.- Sur la délibération n° 40, je n'ai pas trouvé les annexes, ni la une, ni la deux sur les modalités financières relatives au montant de redevance, l'utilisation des installations d'Orange. Je trouve cela un peu embêtant de ne pas avoir toute la partie financière.

M. le Président.- Nous allons vous transmettre cela. C'est j'imagine que c'est un tarif forfaitaire qui doit être le même pour le Département et les autres communes ? C'est un montant au mètre linéaire.

On vous donnera les tarifs mais j'imagine que l'on n'a pas dû inventer un tarif particulier. Nous vous dirons ce que cela représente mais si cela peut éviter de faire des trous et de défoncer nos trottoirs et voiries... Nous vous transmettrons tout cela.

Y a-t-il d'autres questions ? Non, donc je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Abstention de l'opposition. Madame SHAN aussi ? Non, vous votez pour.

Merci Monsieur de la Roncière.

Adopté à l'unanimité (4 abstentions : MM. Dubois, Lejeune, Mauvarin et Lescoeur par pouvoir).

X – ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT – M. GUILLET

41. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE ADOMA POUR LA RÉALISATION D'UNE MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE URBAINE ET SOCIALE (MOUS) INCLUANT LE DIAGNOSTIC SOCIAL ET L'ACCOMPAGNEMENT AU RELOGEMENT DES RÉSIDENTS DU FOYER DE TRAVAILLEURS MIGRANTS SIS 47, RUE DU DÔME À BOULOGNE-BILLANCOURT

42. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE ADOMA POUR LA RÉALISATION D'UNE MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE URBAINE ET SOCIALE (MOUS) INCLUANT LE DIAGNOSTIC SOCIAL ET L'ACCOMPAGNEMENT AU RELOGEMENT DES RÉSIDENTS DU FOYER DE TRAVAILLEURS MIGRANTS SIS 27-31, RUE NATIONALE À BOULOGNE-BILLANCOURT

M. le Président.- Nous passons à Monsieur Guillet, l'équilibre social de l'habitat, la délibération n° 41, l'attribution d'une subvention à Adoma.

M. Guillet.- Nous en avons deux, deux MOUS, maîtrise d'œuvre urbaine et sociale en français correspondant à deux foyers de travailleurs migrants, qui sont situés tous les deux à Boulogne-Billancourt, l'un rue du Dôme, et l'autre rue Nationale, et l'un des deux a fait parler de lui voici quelques années d'ailleurs avec un incendie.

M. le Président.- Tristement.

M. Guillet.- Cela était compliqué. Et il paraît particulièrement utile d'appuyer Adoma pour organiser cette maîtrise d'œuvre urbaine et sociale pour ces deux foyers de travailleurs

migrants dans lesquels, en particulier dans l'un d'entre eux, il y a plus de retraités que d'actifs. Il faut le souligner, il faut être travailleur migrant par définition pour pouvoir aller dans les foyers de travailleurs migrants, nous avons de plus en plus de retraités. Ce sont des maisons de retraite quelque part. Voilà Monsieur le Président.

M. le Président.- Effectivement, cela fait partie du plan de rénovation de nos foyers. Nous avons beaucoup de foyers de travailleurs migrants du fait de la présence des usines Renault sur Meudon et sur Boulogne-Billancourt et, effectivement, ils n'ont pas été entretenus pendant un certain nombre d'années. Nous en avons démoli deux, reconstruit un et rénové le deuxième, il nous en reste deux à rénover où effectivement, M. Guillet a raison, souvent ce sont des chambres de 8 m², parfois sans sanitaire, sans confort. Ces personnes ont contribué à la réussite de notre territoire, des entreprises de notre pays, ils sont souvent retraités, ils ne veulent pas retourner au pays et nous sommes très contents de pouvoir leur offrir des chambres qui sont passées de 8 m² à 18 m². Ce sera effectivement l'objectif de cette rénovation extrêmement importante puisque ce sont de gros foyers, un compte notamment de 450 résidents, donc nous sommes au début du processus.

Je mets aux voix la n° 41.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- Merci. La délibération n° 42, même vote ?

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

43 PASSAGE À LA GESTION EN FLUX DES CONTINGENTS DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS SOCIAUX ET AUTORISATION À SIGNER UNE CONVENTION BILATÉRALE AVEC LES BAILLEURS SOCIAUX
--

M. le Président.- Nous passons à la délibération n° 43.

M. Guillet.- Un petit sujet, c'est le passage de la gestion en flux des contingents de réservation des logements sociaux. Nous avons jusqu'au 24 novembre, en principe, pour signer des conventions bilatérales avec les bailleurs sociaux, je dis bien des conventions bilatérales parce que GPSO signe en tant que territoire, en tant que réservataire, mais les communes elles-mêmes doivent signer également, donc cela se fera dans la foulée.

Là, en l'occurrence, il s'agit de donner au territoire la possibilité de signer pour éviter l'échéance du 24 novembre. Nous avons quand même pris nos précautions du côté de la préfecture pour vérifier que la date du 24 novembre n'était pas une date couperet particulière, cela ne pose pas de problème. Si des conseils municipaux se réunissent en décembre sur le sujet, cela ne posera pas de problème.

Peut-on encore tarder ? Non *a priori*, les discussions entre les bailleurs sociaux, qui étaient compliquées, et l'État s'achèvent actuellement, il semblerait que les réserves que pouvaient faire les bailleurs sociaux réunis au sein d'une association qui s'appelle l'AORIF soient

progressivement levées, un accord s'établit entre l'État et les bailleurs sociaux, donc cela ne posera pas de problème particulier pour signer.

Tout le monde a bien compris ce qu'est la gestion en flux, par définition ?

M. le Président. - Si c'est une interrogation, moi-même je ne suis même pas sûr d'avoir compris le sujet, je sais que c'est piégeux, je sens que c'est piégeux, mais l'explication détaillée, je ne la connais pas.

M. Guillet. - Jusqu'à présent, nous étions réservataires d'appartements – en général, ce sont des appartements, parfois des maisons, j'en connais quelques-unes, à Meudon en particulier – donc nous étions réservataires de logements qui étaient ciblés très précisément, identifiés. Avec la gestion en flux, cette identification n'existe plus, et cela présente des avantages et des inconvénients.

Cela présente quand même quelques avantages, soyons sérieux, c'est-à-dire que nous avons un pourcentage et ce pourcentage demeure, quels que soient les logements remis en circulation sachant que nous avons un turn-over sur le territoire qui n'est pas non plus énorme. Il est variable selon les villes, le turn-over à Chaville est moins important qu'à Boulogne-Billancourt mais il est l'ordre de 6 % à l'échelle du territoire.

Nous aurons donc un turn-over sur les 6 % annuels, alors comment déterminer le pourcentage ? De façon très simple, c'est-à-dire sur la base de ce qui existe actuellement, donc au fond, cela ne changera pas grand-chose pour nous. L'État, lui, reste avec ses 30 % et la différence et c'est là qu'il faut engager la discussion, c'est que l'État a 30 %, mais qu'il se sert en premier.

La discussion devrait avoir lieu avec le préfet et ses services dans les semaines qui viennent. Dans l'état actuel des choses, il n'y a pas d'objection particulière à signer ces conventions sous réserve que les bailleurs sociaux aient définitivement signé avec l'État puisque c'était le verrou, et cela reste, pour nous, le verrou principal.

Je dois ajouter que la conférence intercommunale pour le logement se réunira en novembre, sous la coprésidence du président du territoire et du préfet, nous verrons comment faire à ce moment-là.

Cette conférence intercommunale pour le logement a pour vocation, lors de sa prochaine réunion, d'adopter les critères d'attribution et cela est un deuxième problème un peu différent, mais qui vient se greffer sur cette gestion en flux également.

Voilà Monsieur le Président.

M. le Président. - Nous allons tenir la CIL. Avant de voter au Conseil territorial de décembre, nous devons obligatoirement réunir la CIL, donc ce sera l'occasion de définir les critères d'attribution, c'est ce qu'on appelle la cotation des attributions de logement. Et là, ce sera effectivement assez subtil.

Un sujet nous est cher, c'est la difficulté de recruter du personnel territorial dans nos crèches, nos animateurs, police municipale et autre. Nous sommes tous à la recherche d'emplois or, le critère professionnel n'est pas dans les suggestions de l'État, dans les premiers critères.

Si nous ne pouvons plus loger nos agents, nous n'aurons plus personne dans les Ehpad, dans nos mairies, cela va devenir effectivement un sujet.

Dans les échanges informels que j'ai pu avoir avec les responsables de la préfecture et de la DRIHL, ils veulent uniquement des critères financiers. Nous ne pouvons pas prendre en compte que les critères financiers, ce n'est pas possible, parce que dès que vous êtes infirmière et que vous faites des heures supplémentaires, vous êtes au-delà des plafonds, donc l'infirmière en faisant des heures supplémentaires, ne peut pas avoir de logement social alors que nous avons besoin d'elle. Il en manque, je ne sais pas combien, 600 ou 6 000 à l'AP-HP.

Le débat sera effectivement intéressant mais en attendant, M. Guillet a raison, par prudence, il vaut mieux approuver le schéma.

M. Guillet.- La préfète déléguée à l'égalité des chances est très à l'écoute, il faut bien le reconnaître. Nous pouvons donc espérer avoir un bon résultat néanmoins, cela ne dépend pas uniquement du Département des Hauts-de-Seine et du préfet des Hauts-de-Seine. Ce n'est pas si simple que cela.

M. le Président.- Je mets aux voix

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

XI – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET NUMÉRIQUE – M. LARGHERO

44. APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC L'ISEP, L'ÉCOLE D'INGÉNIEURS DU NUMÉRIQUE, POUR LA RÉALISATION D'UN PROJET D'OUTIL NUMÉRIQUE POUR L'ÉCOCITOYENNETÉ, AU SERVICE DE L'AXE 5 DU PCAET : MOBILISER LES HABITANTS ET LES ACTEURS LOCAUX AUTOUR D'UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE À « ÉNERGIE POSITIVE »

M. le Président.- Merci Monsieur Larghero, la délibération n° 44, le développement économique.

M. Larghero.- Un beau projet avec l'ISEP, l'école d'ingénieurs du numérique, qui est installée à Issy-les-Moulineaux, qui vise à développer un prototype d'application numérique en direction de l'écocitoyenneté, permettant d'essayer de démontrer la qualité, les bons comportements, les bonnes pratiques de nos concitoyens.

L'idée est d'aller jusqu'au prototype, de rédiger aussi un cahier des charges détaillé afin ensuite de prévoir son éventuel déploiement, et puis, bien sûr son administration et sa maintenance. C'est vraiment une très bonne opération, dont nous souhaitons le succès avec une école du territoire sur un projet qui s'inscrit totalement dans le PCAET avec des objectifs qui sont tout à fait en conformité avec notre projet de territoire intelligent.

Il est porté, notamment ici, par Thierry Siouffi, que je remercie de coordonner le réseau d'élus au numérique du territoire dont certains sont présents ce soir dans la salle. Nous souhaitons vraiment un plein succès à ce beau projet.

Il s'agit de signer une convention de partenariat, Monsieur le Président.

M. le Président. - Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

(Il est procédé au vote.)

M. le Président. - Je suis en train de réaliser que nous avons de plus en plus d'écoles d'étudiants dans nos territoires. Monsieur Marete, pourrait-on faire un recensement des étudiants ? Nous risquons d'être un territoire avec beaucoup d'étudiants, avec la faculté de psychologie, ce sont déjà 3 000 psychologues à Boulogne-Billancourt, si on rajoute l'Essca, les écoles d'ingénieurs et autres.

M. Guillet. - Strate, école de design.

M. le Président. - À Sèvres. Il y a des écoles à Vanves, l'IUT de Ville-d'Avray. Il faudrait faire un petit recensement et, dans notre PLUi, nous pourrions ajouter la dimension territoire « étudiant ».

Mme Barody-Weiss. - Vous avez le recensement à Seine Ouest Entreprise et Emploi.

M. le Président. - De toutes les écoles ?

Intervenant. - Oui.

M. le Président. - Nous allons procéder ainsi.

Merci M. Larghero.

Adopté à l'unanimité.

XI – RAPPORTS

Rapports présentés par M. GAUDUCHEAU

45. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT DES EAUX D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2022

46. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT MIXTE AQUAVESC ET DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2022

47. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT MIXTE HYDREAULYS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNÉE 2022

48. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA BIÈVRE, AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

M. le Président. - Nous passons aux rapports, Monsieur Gauducheau, nous en avons quatre.

M. Gauducheau. - Merci Monsieur le Président. Je vous propose de faire un tir groupé sur les quatre rapports qui concernent tous les syndicats autour de l'eau.

Le rapport d'activité n° 45 est celui du Syndicat des eaux d'Île-de-France, le n° 46 est le rapport d'activité du syndicat mixte Aquavesc, le n° 47, celui du syndicat mixte Hydreaulys et le n° 48, celui du syndicat mixte du Bassin versant de la Bièvre.

Les rapports doivent peser à peu près 2 kg, autour de 2 000 pages. Je reste à votre disposition si vous voulez des détails plus précis que ce que vous avez dans ces dits rapports mais je propose à notre président d'adopter le fait que nous avons pris acte de ces quatre rapports.

M. le Président. - Nous allons prendre acte, cela veut dire que nous avons tous lu les rapports.

Y a-t-il des questions sur les quatre rapports ? Non, pas de question particulière.

Donc le premier, le Sedif, je mets aux voix.

(Il est procédé au vote. Adopté à l'unanimité.)

Il est pris acte.

M. le Président. - Sur Aquavesc, même vote j'imagine.

(Il est procédé au vote. Adopté à l'unanimité.)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président. - Sur Hydreaulys, même vote ?

(Il est procédé au vote. Adopté à l'unanimité.)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président. - Sur le Syndicat mixte du Bassin versant de la Bièvre, même vote ?

(Il est procédé au vote. Adopté à l'unanimité.)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président. - Merci Monsieur Gauducheau.

Rapport présenté par Mme BARODY-WEISS

49. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ RENDU PAR LE SYCTOM, L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DES DÉCHETS MÉNAGERS, AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

M. le Président. - Nous passons à Mme Barody-Weiss pour l'avant-dernier rapport.

Mme Barody-Weiss. - C'est le rapport d'activité du Syctom dont nous faisons partie depuis le 1^{er} janvier 2017, nous y étions déjà avant mais nous avons repassé une convention.

Qu'est-il important de retenir dans ce rapport d'activité 2022 ? Il est intéressant de voir la quantité des tonnes qui ont été traitées, c'est-à-dire 2 244 310 tonnes, moins 50 000 tonnes que l'année 2021, donc c'est mieux. Vous avez la répartition entre les ordures ménagères, les emballages et tout ça. À noter une énorme augmentation sur les déchetteries, plus 23 %, cela ne concerne pas GPSO, attention, c'est le Syctom.

Vous avez la répartition des types de traitement et comment se répartissent les différents traitements.

Ensuite, un point assez intéressant, ils ont revu leur plan d'accompagnement pour nous. Nous n'avons plus le ratio par habitant, c'est-à-dire que nous avons des aides pour le compostage, pour les actions de sensibilisation et elles étaient plafonnées à un pourcentage de tant d'euros par habitant. Ce n'est plus plafonné, ce qui est quand même intéressant pour nous. Dans les projets qui sont présentés par les Villes ou par des associations, il fallait un co-financement d'au moins 20 %, c'est maintenant mis à 10 %, et c'est assez intéressant à noter.

Après, je vous laisse lire en détail parce que c'est vraiment très complet.

M. le Président.- Merci Mme Barody-Weiss, y a-t-il des questions sur le rapport ? Nous devons de la même façon prendre acte.

(Il est procédé au vote. Adopté à l'unanimité.)

Adopté à l'unanimité.

Rapport présenté par M. GUILLET

50. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ RENDU PAR LA SPL SEINE OUEST AMÉNAGEMENT, AU TITRE DE L'ANNÉE 2022
--

M. le Président.- Monsieur Guillet, le compte rendu de l'activité de la SPL SOA.

M. Guillet.- Nous avons l'occasion de voir son activité au fil de nos délibérations, c'est assez fréquent.

Je rappelle qu'en tant que GPSO, nous avons 11,62 % du capital, ce qui nous permet cette année de percevoir les dividendes pour 232 000 euros sachant que le Conseil d'administration et l'Assemblée générale de la SPL ont décidé de verser des dividendes aux actionnaires, cette année.

Voilà Monsieur le Président.

M. le Président.- Cela compensera toutes les dépenses que nous devons prendre en charge. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote. Adopté à l'unanimité.)

Il est pris acte.

M. le Président.- Merci beaucoup. Bonne soirée.

(La séance est levée à 19 heures 50)



Le Président

Pierre-Christophe BAGUET
Maire de Boulogne-Billancourt
1^{er} Vice-président du Conseil
Départemental des Hauts-de-Seine



Le Secrétaire de séance

Caroline MILLAN
Conseillère territoriale
Conseillère municipale déléguée
d'Issy-les-Moulineaux